

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 OCTOBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GABEN Stéphane pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.

Absents :

M. VIDAL Jean-Christophe.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame Laurence DERRAMOND a été désignée secrétaire de séance.

2025.49 Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE LA ROCAL. Destinés aux élèves cadets de la sécurité civile et de la classe Défense et Sécurité globale.

VOTE : 25 Pour.

I - Exposé des motifs :

La « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile » du collège la Rocal, mises en place en partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Armées, a pour objectif de sensibiliser les élèves aux enjeux de la défense nationale, de la sécurité collective, « *tout en leur inculquant les valeurs fondamentales de la République telles que la fraternité, le respect, le civisme et l'engagement collectif* » (extrait du courrier adressé par les professeur référents de ces classes).

Le collège sollicite la Commune pour une subvention afin d'acheter une tenue vestimentaire composée d'un sweat, d'un tee-shirt et d'un brassard personnalisés aux couleurs de leurs engagement. L'esprit de cohésion du groupe en serait renforcé et cela participerait pleinement

à la reconnaissance de leur investissement. Il est rappelé que ces jeunes élèves participent aux commémorations organisées par la Commune.

Je vous propose de soutenir cette initiative éducative et civique par une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ afin de contribuer à encourager les jeunes élèves de la « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile ».

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;
Considérant le rôle éducatif et civique de la « Classe Défense et sécurité globale » et de la « Classe Cadets de la sécurité civile »

Considérant l'importance de sensibiliser les jeunes aux enjeux de défense et de sécurité nationale ;

Considérant le bénéfice pour la commune de favoriser l'implication des jeunes dans la vie citoyenne ;

Considérant la disponibilité des crédits,

Je vous propose, Mes Chers Collègues :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros au collège La Rocal la « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile ».
- d'affecter cette subvention au financement des activités et interventions liées aux « Classes de Défense et sécurité globale » et « Cadets de la sécurité civile », pour l'acquisition de tenues vestimentaires
- D'inscrire cette dépense au budget communal, compte 6574.

Je vous en remercie.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros au collège La Rocal la « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile ».

AFFECTE cette subvention au financement des activités et interventions liées aux « Classes de Défense et sécurité globale » et « Cadets de la sécurité civile », pour l'acquisition de tenues vestimentaires

DECIDE d'inscrire cette dépense au budget communal, compte 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 15 octobre 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

La secrétaire de séance,

Laurence DERRAMOND